

# LA PROIE POUR L'OMBRE...

Cheminots  
**FO**

## LE STATUT : QUE REPRÉSENTE T-IL ?

. Le statut est le lien social de toute une corporation de 150000 cheminots.

. Le statut est notre bien commun à tous cheminots du cadre permanent et contractuels.

. Le statut est une conquête de nos anciens.

. Le statut est un garant et une sécurité pour tous.



**Une convention collective, fût-elle de haut niveau, peut-elle remplacer le statut ?**

Référentiel Ressources Humaines

Directive

INTERNE SNCF  
Propriété de la SNCF  
Reproduction  
limitée  
Ce document ne doit pas  
être communiqué  
en dehors de l'entreprise

STATUT DES RELATIONS  
COLLECTIVES ENTRE LA SNCF ET  
SON PERSONNEL

Peut-on revendiquer et écrire : « **Touche pas à mon statut !** » et se diriger vers une amélioration de la convention collective ? Et bien NON ! Une convention collective ne sera jamais à la hauteur d'un statut !

Dans leurs logiques, seuls Gouvernement et Patronat du ferroviaire peuvent s'en exprimer de la sorte ! Le Patronat du ferroviaire, dont la direction SNCF est partie prenante, déclare déjà qu'au sein de l'UTP celui-ci ne sera pas là pour négocier la loi mais pour l'appliquer !

Alors certes les cheminots ont fait grève et pour certains sont encore en grève pour autant :

. **Acte 1** : le rapport Spinetta que tout le monde a refusé à t'il été mis au placard ? **NON !**

. **Acte 2** : Le projet de loi Pacte Ferroviaire qui a suivi ce rapport a t'il été retiré ? **NON !**

. **Acte 3** : La loi promulguée est elle acceptable ? **NON !**

Dans de nombreux secteurs les cheminots ont décidé de maintenir la « chaudière allumée » en étant toujours dans le conflit. Rien n'est réglé, qui peut dire quand cela rebondira ? Comme nous l'avons dit à FO Cheminots, période estivale ou pas, ne nous interdisons rien...

Soyons logiques, soyons démocratiques si 95% des 60% des cheminots qui se sont exprimés, lors du référendum organisé par certains, se déclarent opposés au pacte ferroviaire, la seule revendication qui vaille est : **Abrogation de la loi !** Toute autre formulation n'est que poudre aux yeux et mensonge vis à vis des cheminots qui se sont exprimés d'une manière ou d'une autre (grève, manifestations, votes...).

**EXIGEONS : ABROGATION DE LA LOI PORTANT PACTE FERROVIAIRE !**

C'est parce que la fédération FO Cheminots a des revendications claires et cohérentes, qu'elle vous propose de rentrer en contact avec elle et de vous porter candidat sur ses listes aux élections professionnelles de fin d'année.

Fédération FO Cheminots - 68, rue Stéphenson 75018 PARIS



federation@fo-cheminots.fr



01 55 26 94 00

